Lifea FORMATION

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

PERSONNEL NON-ÉLECTRICIEN

MÉMENTO H0 • B0 • H0V

L'habilitation est délivrée par l'employeur

La formation prépare à travailler en sécurité. Elle ne permet pas, à elle seule, d'intervenir : seules les tâches, zones et limites inscrites sur le titre et précisées par l'employeur sont autorisées.

1 Décoder mon habilitation

B	Basse tension
H	Haute tension
0	Opération d'ordre non électrique
V	Voisinage renforcé en haute tension

B0/H0/H0V peuvent désigner un exécutant ou un chargé de chantier. L'exécutant réalise les opérations confiées sous l'autorité d'un chargé de chantier et respecte ses instructions. H0V autorise uniquement les opérations non électriques dans les limites fixées par l'employeur.

2 Mon périmètre

JE PEUX

- Réaliser uniquement les opérations non électriques prévues.
- Accéder aux zones autorisées dans les limites de mon titre.
- Suivre le balisage, les instructions et les distances imposées.

JE NE PEUX PAS

- Effectuer une opération électrique, même « simple ».
- Ouvrir un coffret, retirer un capot ou toucher un conducteur.
- Franchir une limite, modifier le balisage ou improviser.
- Travailler sous tension ou hors du cadre de ma mission.

3 Avant et pendant l'opération

AVANT

- Prendre connaissance de la mission, du titre et des consignes.
- Identifier les zones, obstacles, pièces nues sous tension et limites.
- Vérifier le balisage, l'accès et l'état apparent du matériel.
- Porter les équipements de travail et de protection prescrits.
- Connaître l'identité de mon responsable et la conduite à tenir en cas d'urgence.

PENDANT

- Rester dans la zone autorisée et conserver les distances imposées.
- Ne jamais toucher un câble endommagé, une partie électrique accessible ou un équipement présentant une anomalie.
- Maintenir les accès dégagés et respecter la signalisation.
- Signaler immédiatement toute anomalie ou changement de situation.

STOP IMMÉDIAT : câble endommagé, capot ouvert, étincelle, odeur de brûlé, bruit anormal, balisage déplacé ou instruction imprécise. Je m'éloigne, j'interdis l'accès si possible et j'alerte le responsable.

JE PROTÈGE SANS ME METTRE EN DANGER

DANGER, ACCIDENT, INCENDIE

Je ne touche jamais une victime encore en contact avec le courant

La priorité est de supprimer le danger sans créer de sur-accident.

1 SUPPRIMER LE DANGER

Faire supprimer le danger ou actionner uniquement un dispositif d'arrêt d'urgence clairement identifié et accessible sans danger. Ne jamais toucher la victime tant qu'elle est en contact avec le courant.

2 ALERTER

Prévenir immédiatement les secours : 15, 18 ou 112. Indiquer le risque électrique et l'adresse précise.

3 SECOURIR

Après suppression du danger, appliquer les gestes adaptés si l'on est formé et rester auprès de la victime.

Départ de feu d'origine électrique

- Donner l'alerte, appliquer la procédure du site et évacuer si nécessaire.
- Mettre hors tension uniquement si la commande est identifiée et accessible sans exposition.
- N'utiliser qu'un extincteur adapté, si l'on est formé et si une action sans danger est possible. Ne jamais utiliser un jet d'eau plein.

Les 10 réflexes à conserver

1. **Je connais mon titre et ses limites.**
2. Je réalise seulement la mission confiée.
3. Je respecte zones, balisage et distances.
4. Je ne touche jamais une partie électrique.
5. Je n'ouvre aucun coffret ou capot.
6. Je ne travaille pas sous tension.
7. Je ne franchis jamais une limite sans autorisation.
8. **Je m'arrête dès qu'une situation change.**
9. Je signale immédiatement toute anomalie.
10. **En cas d'accident : supprimer le danger, alerter, secourir.**

Après la formation

L'employeur décide de l'habilitation adaptée au poste, remet le titre et les prescriptions, puis organise le suivi. Le titre doit pouvoir être présenté pendant le travail. L'habilitation est revue annuellement ; un recyclage est recommandé tous les 3 ans, ou plus tôt si nécessaire.

Références : Code du travail, art. R. 4544-9 à R. 4544-11 • NF C 18-510 • INRS ED 6127 et dossier Risques électriques (consultés en septembre 2026).